

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D\_2024\_06\_35

Séance du 7 juin 2024

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre le 7 juin à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 31 mai 2024.

**ETAIENT PRESENTS** : Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Marie-José TRAINA, Céline THEVENOUX, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

**Absent excusé** : Mikaël BABOLAT

**Absents** : Laurent BORDEL, Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-Claire CARTONNET

**OBJET : TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2024**

**MISE A JOUR SUITE A REDEVANCE SUR PRELEVEMENT**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 12 avril 2024 le conseil municipal avait délibéré sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement 2024.

En date du 19 avril 2024, le trésor public informait les communes qu'une nouvelle redevance pour prélèvement sur la ressource en eau doit apparaître sur les factures d'eau.

Ce taux, en €/m<sup>3</sup>, n'est pas notifié par l'Agence de l'Eau mais calculé annuellement par la collectivité de la manière suivante : montant de la redevance prélèvement N-1 divisé par le volume annuel facturé aux abonnés N-1.

Cette redevance pour prélèvement est perçues par l'agence de l'eau afin d'inciter les usagers à économiser l'eau, et en particulier à réduire les gaspillages. Le produit de cette redevance permet de financer le programme d'actions de l'agence de l'eau.

Les tarifs assainissement restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les tarifs de la manière suivante :

**Eau (prix TTC) :**

Consommation au semestre - Prix au m <sup>3</sup>	0 - 300	0.78 € / m <sup>3</sup>
Consommation au semestre - Prix au m <sup>3</sup>	300-1000	0.74 € / m <sup>3</sup>
Consommation au semestre - Prix au m <sup>3</sup>	1000-1500	0.65 € / m <sup>3</sup>
Consommation au semestre - Prix au m <sup>3</sup>	1501-2000	0.58 € / m <sup>3</sup>
Consommation au semestre - Prix au m <sup>3</sup>	> 2000	0.52 € / m <sup>3</sup>
Abonnement - Frais fixes annuels		52 €
Agence de l'eau - redevance pour pollution		0.29 € / m <sup>3</sup>
Agence de l'eau - redevance prélèvement		0.11 € / m <sup>3</sup>
<b>Facture annuelle 120 m<sup>3</sup></b>		<b>193.60 TTC</b>
Prix annuel au m <sup>3</sup>		1.61 € TTC

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14.06.2024 S<sup>2</sup>LOW

ID : 001-210102166-20240607-D\_2024\_06\_35-DE

**Assainissement :**

Consommation au semestre - Prix au m <sup>3</sup>	1.44 € HT (1.58 € TTC) / m <sup>3</sup>
Abonnement - Frais fixes annuels	54.10 € HT (59.50 TTC)
Agence de l'eau - modernisation des réseaux	0.16 € HT (0.176 € TTC) / m <sup>3</sup>
<b>Facture annuelle 120 m<sup>3</sup></b>	<b>270.22 € TTC</b>
Prix annuel au m <sup>3</sup>	2.25 € TTC

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,  
Emmanuel GINET

